



---

# RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2013

## CHAPITRE 11

### CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

## SOMMAIRE

---

	<b>NOTE EXPLICATIVE</b>	<b>4</b>
<b>1.</b>	<b>CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES</b>	<b>5</b>
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	7
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2013	8
<b>2.</b>	<b>ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES</b>	<b>9</b>
2.1.	<b>PROGRAMME 136: AMÉLIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DU CONTRÔLE ADMINISTRATIF EN VUE DE SON ARRIMAGE AUX STANDARDS INTERNATIONNAUX</b>	<b>10</b>
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	11
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	11
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	12
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	13
2.2.	<b>PROGRAMME 137: RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES À LA FORTUNE PUBLIQUE</b>	<b>15</b>
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	16
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	16
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	16
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	18
2.3.	<b>PROGRAMME 138: PILOTAGE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DU CONSUPE</b>	<b>20</b>
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	21
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	21
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	22
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	23

<b>3.</b>	<b>BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES</b>	<b>27</b>
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	28
3.2.	LEÇONS APPRISES	29
3.3.	PERSPECTIVES	29

## NOTE EXPLICATIVE

---

La loi n° 2007 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau mode de gestion budgétaire, comptable et financier dans les administrations publiques. Ce nouveau cadre concrétise la volonté politique du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur les critères de performance ». Il est également une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, malgré les résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays doit désormais faire face.

Le nouveau texte est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats. En effet, après l'adoption et la promulgation de la loi de finances n° 2012/014 du 21 décembre 2012, première élaborée en mode programme, et son exécution tout au long de l'année 2013 dans l'ensembles des ministères et autres organes institutionnels, il est nécessaire de dresser un bilan des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre dans un document appelé Rapport Annuel de Performance.

L'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) constitue à cet effet une autre grande avancée dans le déploiement des principes et normes édictés dans le nouveau Régime Financier de l'Etat. Elle permet d'une part de rendre compte des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources affectées à chaque programme et d'autre part favorise une meilleure projection des résultats à venir, tirant avantage des leçons apprises au cours de l'exercice 2013. Au terme des douze (12) mois d'exécution des 160 programmes inscrits dans la loi de finances 2013, les présents RAP - 2013, rendent compte de la mise en œuvre desdits programmes en présentant :

- Le contexte de mise en œuvre des programmes ;
- L'état de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2013 du premier cycle de budgétisation par programme ;
- Le bilan stratégique et les perspectives.

L'examen par le Parlement de cette première génération de Rapports Annuels de Performance produits par les administrations revêt un caractère essentiel dans la mesure où il inscrit dans la réalité la gestion budgétaire axée sur la performance. Il permet à travers les différentes évaluations et remises en cause, d'éprouver la réforme en cours et de réorienter la démarche en fonction des principaux constats.

Ainsi donc, l'Etat bâtit un sentier de progression ; un cercle vertueux d'améliorations continues permettant de construire pour chaque administration ou institution, une trajectoire de performance soutenue par les outils et nouvelles règles de gestion budgétaire.

# 1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

## 1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La stratégie des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat s'inscrit dans le cadre de la politique nationale sous tendue par le **Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)** que, le Gouvernement de la République s'est engagé à mettre en œuvre ; lequel comporte, entre autres, une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion de l'Etat.

La promotion de la gouvernance renvoie à une utilisation efficace et efficiente des potentiels et différentes ressources disponibles. Ce qui a conduit à relever, dans ce domaine, les priorités nationales suivantes:

- la promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
- la lutte contre la corruption, les détournements de deniers publics, le laxisme et les dysfonctionnements divers dans la vie publique au Cameroun.

Pour réduire considérablement la corruption et les détournements des fonds publics, le Gouvernement s'est engagé à intensifier les actions nécessaires pour combattre ces phénomènes, à travers le renforcement des mécanismes de lutte, dans une optique de promotion des synergies positives entre l'Exécutif et le Judiciaire. Les axes d'intervention du CONSUPE sont déclinés comme suit :

- (1) la systématisation de la reddition des comptes ;
- (2) la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indéliçats et la récupération des fonds ou biens détournés ;
- (3) l'intensification des campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations au sujet de l'exigence du respect des valeurs morales, de l'intérêt général et du bien public ainsi qu'une meilleure communication sur les actions déjà menées et les sanctions effectivement infligées aux personnes condamnées dans le cadre de la lutte contre les atteintes à la fortune publique;

- (4) le renforcement des stratégies et des moyens d'action du Contrôle Supérieur de l'Etat.

Pour que les finances publiques puissent devenir un instrument de politique économique au Cameroun, les actions du Gouvernement doivent être suivies et soutenues au quotidien par des institutions de contrôle et de surveillance de la bonne utilisation du bien public : idéal politique ayant sous tendu la mise en place et le renforcement des missions des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat.

Il en découle de façon évidente, que les Services du Contrôle Supérieur de l'État sont appelés à jouer un rôle fondamental pour l'atteinte des objectifs globaux du DSCE.

## 1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Aux termes des dispositions du Décret 2013/287 du 04 septembre 2013 portant organisation des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, le CONSUPE est l'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques (ISC) du Cameroun.

Ils sont chargés, sous l'autorité directe du Président de la République dont ils reçoivent les

instructions et à qui ils rendent compte, de l'audit externe.

A ce titre, ils ont notamment pour missions :

- i. la vérification, au niveau le plus élevé, des services publics, des établissements publics, des collectivités territoriales décentralisées et leurs établissements, des entreprises publiques et parapubliques, des liquidations administratives et judiciaires ainsi que des organismes, établissements et associations confessionnels ou laïcs bénéficiant des concours financiers, avals ou garanties de l'Etat ou des autres personnes morales publiques, sur les plans administratifs, financiers et stratégique ;
- ii. le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat ;
- iii. le contrôle de l'exécution des projets à financement extérieur ;
- iv. le contrôle en cas de nécessité, de la qualité des rapports d'audits effectués pour le compte de l'Etat ou de ses démembrements par les cabinets privés ;
- v. l'évaluation des programmes et projets ;
- vi. l'appui au renforcement des capacités des ordonnateurs et des gestionnaires des crédits publics ;
- vii. l'appui technique, méthodologique et pédagogique en matière de contrôle et de vérification de la gestion de la fortune publique, aux structures de contrôle administratif et d'audit interne d'autres départements ministériels et organismes publiques et parapubliques ;
- viii. la diffusion des normes de vérification et d'audit dans le secteur public et parapublic ;
- ix. l'assistance du gouvernement dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de modernisation de l'Etat.

Les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat peuvent, sur décision du président de la République, effectuer des contrôles spécifiques auprès des entreprises et organismes, même privés, présentant un caractère stratégique pour l'Economie ou la Défense Nationale.

Dans l'exercice de leurs attributions, les services du Contrôle Supérieur de l'Etat effectuent :

- Un contrôle de conformité et de régularité ;
- Un contrôle financier ;
- Un contrôle de performance ;
- Un contrôle de l'environnement ;
- Un contrôle des systèmes d'information.

En outre, les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat concourent à la sanction des ordonnateurs et gestionnaires des deniers publics dans les conditions prévues par les lois et règlement en vigueur.

### 1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

La réforme budgétaire intervenue en 2007 a profondément remodelé le cadre juridique des Finances Publiques au Cameroun, avec l'avènement du budget programme, en vigueur depuis l'exercice 2013.

Dans le même ordre d'idées, l'année 2013 a enregistré l'entrée en vigueur d'importants textes

réglementaires, signés par le Président de la République, qui ont remodelé l'ordonnancement juridique concernant la gestion et le contrôle des finances publiques au Cameroun, à savoir : le décret n° 2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques, et le décret n° 2013/160 du 15 mai 2013 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique. Il conviendrait également de mentionner la réforme des marchés publics, intervenue au cours de cet exercice 2014. Aussi était-il devenu nécessaire de s'approprier les nouvelles dispositions contenues dans ces textes, en vue de leur prise en compte effective dans le fonctionnement et les activités du CONSUPE.

Par ailleurs, le décret n° 2013/287 du 04 septembre 2013 portant organisation des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, conférant un nouveau Texte Organique à cette Institution, a apporté des innovations fonctionnelles, en termes d'attributions, qu'il convenait d'intégrer dans les programmes d'action de l'Institution. L'une d'elles est relative à la création d'une structure interne et spécifique, chargée de l'évaluation des programmes et des projets ; attribution qui était jusque-là, exercée de manière diffuse dans l'Institution sans être prise en mains. Il en est de même des nouvelles structures, dont la dotation budgétaire n'était pas inscrite au budget 2013.

Au cours de l'exercice 2013, le CONSUPE a exécuté trois programmes dont deux opérationnels et un support, qui se déclinaient ainsi qu'il suit :

- s **Programme 137** : Renforcement de la lutte contre les atteintes à la fortune publique ;
- s **Programme 136** : Amélioration du cadre institutionnel juridique et méthodologique du Contrôle administratif en vue de son arrimage aux standards internationaux ;
- s **Programme 138** : Pilotage et renforcement des capacités opérationnelles.

#### 1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2013

## 2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

# 2013

RAPPORT ANNUEL  
DE PERFORMANCE

## 2.1. PROGRAMME 136

AMÉLIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET  
MÉTHODOLOGIQUE DU CONTRÔLE ADMINISTRATIF EN VUE DE  
SON ARRIMAGE AUX STANDARDS INTERNATIONNAUX

Responsable du programme

Henri EYEBE AYISSI

*Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de  
l'Etat*

### 2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Normaliser le cadre institutionnel juridique et méthodologique du contrôle administratif	
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage de rapports d'audit interne transmis
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	50.0
	Année de référence:	2010
	Valeur Cible	70.0
	Année cible:	2013
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: HARMONISATION ET OPTIMISATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE ADMINISTRATIF Action 02: CAPITALISATION DES APPORTS DE LA COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE	
DOTATIONS INITIALES	AE 403 000 000	CP 403 000 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Henri EYEBE AYISSI, Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat	

### 2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 136 des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat a été exécuté dans un contexte caractérisé non seulement par la diversification des offres de formation aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, mais aussi par la publication de trois textes ci-dessous évoqués par le Chef de l'Etat dont les contours et les enjeux devaient être pris en compte dans l'animation de ce programme.

S'agissant des offres de formation, les ateliers ont porté sur les domaines variés notamment méthodologique et technique pour les nouvelles recrues, l'audit de performance, l'évaluation des politiques publiques, l'audit des marchés publics, la formation en comptabilité générale, l'appropriation des guides et outils de vérification élaborés, l'analyse et l'élaboration de la cartographie des risques pour les anciens vérificateurs ainsi que le renforcement des capacités des gestionnaires et des ordonnateurs de crédits.

Quant au cadre normatif et réglementaire, il s'est enrichi d'importants textes qui ont remodelé l'ordonnancement juridique concernant la gestion et le contrôle des finances publiques au Cameroun à savoir : le décret n° 2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle des finances publiques et le décret n°2013/160 du 15 mai 2013 portant règlement Général de la Comptabilité Publique. Le programme 136 se doit, en conséquence, de mettre en place à travers ses actions, activités et tâches, les mécanismes d'appropriation et de vulgarisation de cet arsenal juridique au profit des vérificateurs de l'Institution et des ordonnateurs et gestionnaires des crédits.

### 2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

L'objectif de ce programme était de normaliser le cadre institutionnel, juridique et méthodologique du contrôle administratif afin de l'arrimer aux standards internationaux.

Relativement aux domaines de compétence du CONSUPE, il fallait assurer d'une part l'encadrement technique, méthodologique et pédagogique en matière de contrôle et de vérification de la gestion de la fortune publique aux vérificateurs de l'ISC, et d'autre part outiller les structures de contrôle administratif et d'audit interne d'autres départements ministériels et organismes publics et parapublics des mécanismes de protection de la fortune publique.

Ainsi, 14 ateliers de formation des personnels du CONSUPE étaient prévus pour 420 vérificateurs et 05 sessions de renforcement des capacités des personnels des IGM, des EPA, et des CTD pour 60 Responsables.

Au 31 décembre 2013, 13 ateliers se sont tenus pour 390 personnels de l'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques du Cameroun (ISC) formés et 55 personnels des IGM, des EPA, et des CTD ont vu leurs capacités renforcées.

Par ailleurs 13 rapports d'organes de contrôle interne des Inspections Générales Ministérielles (IGM), des Etablissements Publics Administratifs (EPA) et des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ont été reçus sur 50 attendus.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	13 rapports d'organes de contrôle interne reçus, soit un taux de réalisation de 18,57%.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	18,57%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 329 733 279	CP 329 733 279
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 73 266 721	Ecart CP 73 266 721
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 324 868 306	CP 322 964 120
TAUX DE CONSOMMATION	98,52 %	97,95 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Le taux de réalisation de cet indicateur résulte de la non appropriation des dispositions du texte organique du CONSUPE par certaines administrations, EPA et CTD, qui prévoit la transmission au CONSUPE des rapports de contrôle interne de ces structures. Par contre 390 vérificateurs ont été formés au cours de 13 ateliers et 55 personnels des IGM, EPA et CTD ont vu leurs capacités renforcées lors de 5 sessions de formation organisées à leur intention.	
PERSPECTIVES 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des activités de formation et de renforcement des capacités des autres acteurs du dispositif de lutte contre les atteintes à la fortune publique ;</li> <li>- Organisation des sessions de formation au profit des ordonnateurs et gestionnaires des crédits ;</li> <li>Organisation des formations dans les nouveaux domaines d'audit.</li> </ul>	

## 2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 HARMONISATION ET OPTIMISATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE ADMINISTRATIF									
OBJECTIF	Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel global du contrôle et de la vérification								
Indicateur	Intitulé:	Niveau d'intégration des organes de contrôle interne mis en cohérence						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  60%	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2012							
	Valeur de référence:	10.0							
	Année cible:	2015							
	Valeur Cible	60.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	36							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	225 000 000	225 000 000	168 292 307	168 292 307	166 868 589	164 964 403	99,15 %	98,02 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Afflux des nouveaux personnels ; Réaménagement du dispositif normatif et réglementaire Exploration des nouveaux domaines d'audit et, par conséquent, des nouvelles orientations dans le domaine de la formation</p> <p>Les ajustements opérés au niveau de l'indicateur de cette action se justifient par la nécessité de le rendre mieux explicite, ce qui permet une meilleure évaluation. Ainsi, cette action aura pour indicateurs de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre de textes élaborés (<b>taux de réalisation = 75%</b>) ;</li> <li>- le nombre de Divisions créées (<b>taux de réalisation = 100%</b>) ;</li> <li>- le nombre de rapport d'évaluation de la mise en œuvre du cadre institutionnel, juridique et méthodologique en matière de vérification disponible (<b>taux de réalisation = 100%</b>) ;</li> <li>- le nombre d'ordonnateurs, des gestionnaires, des auditeurs internes des IGM formés (<b>taux de réalisation = 91,67%</b>) ;</li> <li>- nombre de rapports d'organes de contrôle interne reçus (<b>taux de réalisation = 18,57%</b>).</li> </ul>								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation continue des personnels techniques de l'Institution ;</li> <li>- Développement des outils et supports de vérification ;</li> <li>- Renforcement des capacités techniques des personnels des organes d'audit interne des IGM, des EPA, et des CTD ;</li> <li>- Elaboration des textes réglementaires visant à améliorer la cohérence du système de contrôle administratif ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de la mise en œuvre du cadre institutionnel, juridique et méthodologique en matière de vérification</li> </ul> </li> </ul>								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Ce résultat s'explique par l'attention particulière que la Hiérarchie accorde aux activités de formation, appuyée en cela par les normes internationales (INTOSAI) qui prescrivent que le vérificateur doit accorder 40% du temps à la formation et 60% aux activités d'audits								
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des activités de formation et de renforcement des capacités des autres acteurs du dispositif de lutte contre les atteintes à la fortune publique ;</li> <li>- Organisation des sessions de formation au profit des ordonnateurs et gestionnaires des crédits ;</li> <li>- Organisation des formations dans les nouveaux domaines d'audit ;</li> <li>- Elaboration des guides méthodologiques de vérification ;</li> </ul> <p>Relecture du guide de vérification de 2008.</p>								

## Action 02 CAPITALISATION DES APPORTS DE LA COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Le taux de réalisation de cet indicateur résulte de la non appropriation des dispositions du texte organique du CONSUPE par certaines administrations, EPA et CTD, qui prévoit la transmission au CONSUPE des rapports de contrôle interne de ces structures. Par contre 390 vérificateurs ont été formés au cours de 13 ateliers et 55 personnels des IGM, EPA et CTD ont vu leurs capacités renforcées lors de 5 sessions de formation organisées à leur intention.

OBJECTIF	Promouvoir les échanges d'informations, de connaissances et d'expériences avec les ISC partenaires et les organes de contrôle interne							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en oeuvre du plan de partenariat				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  50%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		5.0					
	Année cible:		2014					
	Valeur Cible		50.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	178 000 000	178 000 000	161 440 972	161 440 972	157 999 717	157 999 717	97,87 %	97,87 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>La mise en œuvre de cette action s'est caractérisée, d'une part par des réticences émises par certains acteurs du dispositif de lutte contre les atteintes à la fortune publique à œuvrer dans le cadre de l'instauration d'une plate forme d'échange ; d'autre part, il faudrait noter l'intense coopération avec les ISC partenaires et les autres organisations nationales dans les domaines de la formation des personnels.</p> <p>Les ajustements opérés au niveau de l'indicateur de cette action se justifient par la nécessité de le rendre mieux explicite, ce qui permet une meilleure évaluation. Ainsi, cette action aura pour indicateurs de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de conventions de collaboration signé (<b>taux de réalisation = 50,00%</b>);</li> <li>- un plan de formation élaboré (<b>taux de réalisation = 100,00%</b>);</li> <li>- mise en place d'une plateforme de dialogue avec les autres acteurs du dispositif de lutte contre les atteintes à la fortune publique et la société civile (<b>taux de réalisation = 50,00%</b>).</li> </ul>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la coopération nationale et internationale par la participation aux fora ;</li> <li>- Création et opérationnalisation d'une plate forme d'échange avec les autres acteurs du dispositif de lutte contre les atteintes à la fortune publique et la société civile ;</li> <li>- Sensibilisation du personnel aux normes ISSAI.</li> </ul>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Cette performance découle de la coopération avec les organisations internationales et les ISC partenaires. Toutefois la coopération nationale avec les autres organismes de lutte contre les détournements des deniers reste timide, malgré les multiples efforts consentis par le CONSUPE dans ce domaine.							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite et densification de la coopération internationale avec les ISC partenaires et les organisations internationales ;</li> <li>- Etablissement d'une plate forme de dialogue avec les autres acteurs nationaux du dispositif de lutte contre les atteintes à la fortune publique.</li> </ul>							

# 2013

RAPPORT ANNUEL  
DE PERFORMANCE

## 2.2. PROGRAMME 137

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES À LA  
FORTUNE PUBLIQUE

Responsable du programme

Henri EYEBE AYISSI

*Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de  
l'Etat*

### 2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Augmenter le nombre et la qualité des missions d'audit et de contrôle effectués dans l'année en sanctionnant systématiquement les auteurs des atteintes à la fortune publique	
Indicateur	Intitulé:	Taux de mise en oeuvre du programme annuel des missions d'audit
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	0.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	20.0
	Année cible:	2013
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: REDYNAMISATION DES CONTRÔLES ET VÉRIFICATIONS Action 02: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU CDBF DE MANIÈRE À ASSURER LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS RENDUES	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 259 000 000	CP 1 259 000 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Henri EYEBE AYISSI, Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat	

### 2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 137 avait pour objectif d'augmenter le nombre et la qualité des missions d'audit et de contrôle effectuées dans l'année, en sanctionnant systématiquement les auteurs des atteintes à la fortune publique. Le contexte dans lequel ce programme a été exécuté au cours de l'exercice 2013 a été marqué par la réalisation des actions initialement prévues, ainsi que d'autres interventions au titre des missions spéciales, sur Très Haute Instruction du Président de la République, pour ce qui est surtout des missions de vérification et de contrôle.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce programme a été marquée par la publication d'importants textes qui ont remodelé l'ordonnancement juridique concernant la gestion et le contrôle des finances publiques au Cameroun, à savoir : le décret n° 2013/159 du 15 mai 2013 fixant le Régime particulier du contrôle des finances publiques, et le décret n°2013/160 du 15 mai 2013 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique.

De manière générale, le recadrage budgétaire opéré au cours de l'année et d'autres situations en termes de disponibilités financières ont eu une incidence sur le niveau de réalisation des résultats obtenus en 2013.

### 2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

Les actions prévues dans le cadre de ce programme comprenaient la redynamisation des contrôles et vérifications, et le renforcement des capacités du CDBF, de manière à assurer la mise en œuvre des décisions rendues.

La redynamisation des contrôles et vérifications s'est traduite par la réalisation de 25 missions d'audit sur les 31 initialement prévues, tandis que le CDBF a tenu 43 sessions sur les 40 programmées, alors que seulement 25% des sanctions prises par le CDBF sont appliquées par les instances y dédiées.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	25 missions d'audit et de contrôle réalisées, soit un taux de réalisation de 80,65%.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	80,65 %	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 684 852 228	CP 684 852 228
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 574 147 772	Ecart CP 574 147 772
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 569 237 603	CP 567 990 199
TAUX DE CONSOMMATION	83,12 %	82,94 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Il est à relever que toutes les missions prévues pour cet exercice n'ont pas été déployées sur le terrain, en raison de l'insuffisance des ressources financières et de l'intense activité du CDBF. Ainsi 41 sessions de cette instance ont été tenues sur les 40 prévues, soit un taux d'exécution de 102,5%.</p> <p>250 335 973 F CFA ont été recouverts au titre des sanctions du CDBF.</p>	
PERSPECTIVES 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplication et diversification des missions d'audit et de contrôle auprès des entités ;</li> <li>- Traduction systématique devant le CDBF des gestionnaires indécis ;</li> <li>- Renforcement de la concertation entre les structures dédiées pour accroître le taux d'exécution des sanctions du CDBF.</li> </ul>	

## 2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 REDYNAMISATION DES CONTRÔLES ET VÉRIFICATIONS									
OBJECTIF	Intensifier les missions de contrôle et de vérification des Administrations Publiques, Collectivités Territoriales Décentralisées, des EPA, des entreprises publiques et parapubliques, des entités présentant un intérêt stratégique								
Indicateur	Intitulé:	Taux de mise en oeuvre du programme annuel de vérification					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  80,65%		
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2012							
	Valeur de référence:	0.0							
	Année cible:	2015							
	Valeur Cible	80.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	26							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	994 000 000	994 000 000	490 158 930	490 158 930	378 117 619	376 870 218	77,14 %	76,84 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le recadrage budgétaire opéré au cours de l'année et d'autres situations en termes de disponibilités financières ont eu une incidence sur le niveau de réalisation des résultats atteints en 2013. La révision à la hausse des frais de mission par le décret n°2013/287 du 04 septembre 2013 au cours de l'exercice a également influencé la mise en œuvre de cette action car lesdits frais n'étaient pas budgétisés à ces taux qui passaient de 40 000 FCFA à 70 000 FCFA.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 26 missions d'audit réalisées sur 31 prévues.</li> <li style="padding-left: 150px;">- Les dossiers permanents ont été collectés dans 93 entités sur 30 prévues en début d'exercice.</li> </ul>								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'insuffisance des ressources financières explique la couverture partielle du programme des missions prévu en début d'exercice.								
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplication et diversification des missions d'audit et de contrôle auprès des entités.</li> <li style="padding-left: 150px;">- Disponibilité en quantité et à temps des ressources nécessaires pour les missions prévues ;</li> <li style="padding-left: 150px;">- Recours aux fonds dédiés pour les missions imprévues à réaliser sur Très Haute Instruction du Président de la République</li> </ul>								

Action 02 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU CDBF DE MANIÈRE À ASSURER LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS RENDUES									
OBJECTIF	Renforcement des capacités du CDBF de manière à assurer la mise en oeuvre des décisions rendues								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de sessions tenues					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  102,50%	
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2012						
	Valeur de référence:		14.0						
	Année cible:		2013						
	Valeur Cible		35.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		41						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	265 000 000	265 000 000	194 693 298	194 693 298	191 119 984	191 119 984	98,16 %	98,16 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Le recadrage budgétaire opéré au cours de l'année et d'autres situations en termes de disponibilités financières ont eu une incidence sur le niveau de réalisation des résultats atteint en 2013.</p> <p>Par ailleurs, cette action s'est déroulée dans un contexte marqué de plus en plus par la ferme détermination des pouvoirs publics à lutter contre les atteintes à la fortune publique. A ce titre, certains gestionnaires indélicats ont été traduits devant le CDBF, sanctionnés par cette instance et renvoyés devant les juridictions répressives.</p>								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de 41 sessions du CDBF sur les 40 prévues ;</li> <li>- Recouvrement de la somme de 250 335 973 F CFA dans le cadre de l'application des sanctions prises par le CDBF à l'encontre des gestionnaires indélicats (débets et amendes spéciales).</li> </ul>								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Selon la disponibilité des ressources, et celle des membres du Conseil, 43 sessions du CDBF ont été tenues en 2013. Il a été recouvré la somme de 250 335 973 F CFA dans le cadre de l'application des sanctions prises par le CDBF à l'encontre des gestionnaires indélicats (débets et amendes spéciales). Cette somme représente moins de 5% du montant total à recouvrer.</p>								
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduction systématique devant le CDBF des gestionnaires indélicats ;</li> <li>- Renforcement de la concertation/collaboration entre les structures dédiées pour accroître le taux d'exécution des sanctions du CDBF ;</li> <li>- Disponibilité, en quantité et à temps, des ressources nécessaires pour les sessions du CDBF prévues ;</li> <li>- Recours aux fonds dédiés pour les sessions spéciales imprévues à réaliser sur Très Haute Instruction du Président de la République.</li> </ul>								

# 2013

RAPPORT ANNUEL  
DE PERFORMANCE

## 2.3. PROGRAMME 138

PILOTAGE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS  
OPÉRATIONNELLES DU CONSUPE

Responsable du programme

**MBIDA AMOUGOU Roger**  
*Directeur des Affaires Générales*

### 2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Appuyer la mise en oeuvre des programmes des services du Contrôle Supérieur de l'Etat	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des programmes du MINCONSUPE
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	50.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2014
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATIONS MODERNE Action 02: GOUVERNANCE ET MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Action 03: MOBILISATION ET GESTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFRASTRUCTURELLES Action 04: PILOTAGE ET COORDINATION DES SERVICES	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 684 000 000	CP 2 684 000 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MBIDA AMOUGOU Roger, Directeur des Affaires Générales	

### 2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme 138 des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat s'est faite dans un contexte particulier lié à l'entrée en vigueur de la réforme des finances publiques d'une part et, d'autre part, au nouvel environnement du système des marchés publics.

S'agissant de la réforme des finances publiques, la loi 2007/006 du 26 décembre 2007 portant nouveau régime financier de l'Etat a préconisé la présentation du budget sous forme du budget programme, dont l'entrée en vigueur a été effective en 2013. C'est une nouvelle pratique qui a nécessité des formations et des accompagnements pour une meilleure appropriation. Les problèmes liés à l'application PROBMIS (Programme Budgeting Management Information System) logé au MINFI ont engendré des difficultés dans l'exécution du budget de l'Institution, notamment l'incohérence entre la dotation budgétaire et le plan de travail, le rejet de nombreux dossiers traités conformément au plan des engagements, l'émission tardive des titres de confirmation.

S'agissant du système des marchés publics institué par le décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, la Commission de Passation des Marchés a éprouvé des difficultés dans le démarrage effectif des sessions, liées à la non budgétisation des frais de son fonctionnement dans le budget du CONSUPE.

La signature le 04 septembre 2013 du décret n°2013/287 portant organisation des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat a également influencé l'exécution du programme. Plusieurs Divisions et Cellules ont été créées, mais leurs dotations budgétaires n'étaient pas inscrites au budget de l'exercice 2013.

### 2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

L'objectif de ce programme était d'appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels de l'Institution. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, il a été retenu comme indicateur, le taux d'exécution du plan de mise en œuvre des ressources financières dont la cible en 2015 a été fixée à 100%.

Au terme de l'année 2013, et compte tenu du contexte dans lequel le programme a été mis en œuvre, il apparaît que le taux de réalisation financière des programmes est de 90%.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	2 427 342 213 FCFA.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	90 %	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 3 331 414 493	CP 3 331 414 493
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -647 414 493	Ecart CP -647 414 493
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 3 112 480 461	CP 3 097 239 942
TAUX DE CONSOMMATION	93,42 %	92,97 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de célérité dans les procédures de passation des marchés</li> <li>- Transmission tardive des dossiers</li> </ul>	
PERSPECTIVES 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'appui de la mise en œuvre des programmes des services du CONSUPE</li> <li>- Atteindre un taux d'exécution de 100%</li> <li>- Réviser des actions et de certains indicateurs du programme, pour plus de pertinence</li> </ul>	

### 2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATIONS MODERNE										
OBJECTIF	Mise en place d'un système d'informations et de communications moderne									
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en oeuvre du schéma directeur informatique du CONSUPE				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  66,66%			
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2012							
	Valeur de référence:		5.0							
	Année cible:		2013							
	Valeur Cible		90.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		66,66							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	117 000 000	117 000 000	126 199 996	126 199 996	91 635 482	91 635 482	72,62 %	72,62 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un Intranet dans les services;</li> <li>- Arrêt du fonctionnement du système de messagerie interne;</li> <li>- Obsolescence du système d'antivirus client/serveur;</li> <li>- Absence d'un site web institutionnel fonctionnel.</li> </ul>									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du schéma directeur informatique ;</li> <li>- Mise en œuvre de la stratégie de communication du CONSUPE ;</li> <li>- Elaboration, production et transmission d'un rapport annuel des activités sur la gestion du personnel et du patrimoine de l'Etat et des entreprises publiques et parapubliques.</li> </ul>									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le marché sur l'étude en vue de l'archivage numérique d'un montant total prévu de 30 000 000 FCFA a été infructueux ;</li> <li>- Les montants effectifs ont été en dessous des montants prévisionnels</li> </ul>									
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajout d'une nouvelle activité liée à la sécurisation de données;</li> <li>- Redynamisation du comité de cyber-sécurité;</li> <li>- Conception et mise en service du site web de l'Institution;</li> <li>- L'indicateur devrait être revu pour prendre en compte l'ensemble des activités de cette action;</li> <li>- Planifier l'interconnexion des bâtiments abritant les services;</li> <li>- Réaliser la mise à jour du schéma directeur informatique qui arrive à son terme.</li> </ul>									

## Action 02 GOUVERNANCE ET MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF	Améliorer le rendement des personnels du CONSUPE							
Indicateur	Intitulé:		Niveau de mise en oeuvre du manuel de procédure				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  55%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		3.0					
	Année cible:		2014					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		55					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	470 000 000	470 000 000	244 583 622	244 583 622	243 859 253	243 859 199	99,7 %	99,7 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature d'un nouveau texte organique;</li> <li>- Accroissement substantiel du nombre de personnels techniques ;</li> <li>- Accroissement substantiel du nombre de personnels spécifiques.</li> </ul>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des effectifs ;</li> <li>- Évaluation et amélioration de la qualité du service ;</li> <li>- Gestion intégrée du personnel et de la solde ;</li> <li>- Avancement des agents décisionnaires ;</li> <li>- Motivation du personnel ;</li> <li>- Mise en œuvre du plan de formation continue ;</li> <li>- Elaboration et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation des cadres d'appui et vérificateurs du CONSUPE en contrôle de performance, en audit informatique, en audit environnemental, en évaluation des politiques publiques, des projets et programmes;</li> <li>- Elaboration et mise en œuvre d'un plan pluriannuel des missions de benchmarking.</li> </ul>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les postes prévus par le nouvel organigramme ne sont pas encore pourvus ;</li> <li>- La prise en main du SIGIPES n'est pas encore complète ;</li> <li>- Les postes techniques (chef de section, chef de brigade) ne sont pas pourvus.</li> </ul>							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture des personnels techniques à de nouveaux corps de métier et expertises spécialisées;</li> <li>- Mise en œuvre du nouveau texte organique.</li> </ul>							

Action 03 MOBILISATION ET GESTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFRASTRUCTURELLES								
OBJECTIF	Améliorer les conditions et le cadre de travail des personnels du CONSUPE							
Indicateur	Intitulé:	Taux de structures disposant de toutes les commodités nécessaires à la bonne exécution des activités					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  100%	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2012						
	Valeur de référence:	5.0						
	Année cible:	2014						
	Valeur Cible	50.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	100						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	670 000 000	670 000 000	2 014 183 597	2 014 183 597	1 846 749 964	1 834 234 837	91,68 %	91,07 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Accroissement substantiel du nombre de personnels de l'Institution ;							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction et réhabilitation des infrastructures ;</li> <li style="text-align: right;">- Mobilisation et gestion des ressources matérielles.</li> </ul>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les montants effectifs ont été en dessous des montants prévisionnels ;</li> <li>- Les travaux de carrelage du bâtiment « D » et les travaux de peinture du bâtiment « D » ont été regroupé et passé en un seul lot ;</li> <li>- La fourniture et la pose de rideaux aux bâtiments « C » et « D » ainsi que la fourniture et la pose des moquettes ont été regroupé et passé en un seul lot ;</li> <li>- L'acquisition du mobilier de bureau et l'acquisition du mobilier de rangement pour la bibliothèque ont été regroupé et passé en un seul lot ;</li> </ul>							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du matériel roulant ;</li> <li>- Accélération de la réhabilitation des infrastructures pour pouvoir abriter déceemment les nouveaux personnels;</li> </ul>							

## Action 04 PILOTAGE ET COORDINATION DES SERVICES

OBJECTIF	Assurer la gouvernance des services, le suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie du CONSUPE							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en oeuvre des actions des programmes				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  100%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		5.0					
	Année cible:		2014					
	Valeur Cible		80.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		100					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 427 000 000	1 427 000 000	946 447 278	946 447 278	930 235 762	927 510 424	97,99 %	98 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le pilotage et la coordination des services ont été exécutés dans un contexte budgétaire marqué par l'avènement du budget programme, qui oblige à changer la philosophie de la dépense publique.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination et pilotage des activités du département ;</li> <li>- Assistance du chef de département ministériel dans l'accomplissement de ses missions par le CT1 ;</li> <li>- Assistance du chef de département ministériel dans l'accomplissement de ses missions par le CT2 ;</li> <li>- Coordination des activités des services de l'administration centrale ;</li> <li>- Pilotage des contrôles des évaluations des performances et du fonctionnement des services internes ;</li> <li>- Suivi de l'application des procédures ;</li> <li>- Assistance au contrôle et évaluation de performances par l'A1 ;</li> <li>- Assistance au contrôle et évaluation de performances par l'A2 ;</li> <li>- Exploitation des systèmes ;</li> <li>- Gestion d'affaire courante ;</li> <li>- Lecture et validation des rapports préliminaires de mission par le Comité d'audit ;</li> <li>- Lecture et validation des rapports de mission par le Comité de lecture ;</li> <li>- Sécurisation des bâtiments par la Cellule de sécurité ;</li> <li>- Transmission et ventilation des correspondances par le service de Courier et liaison ;</li> <li>- Assistance exceptionnelle aux personnels par la Mutuelle sante ;</li> <li>- Promotion du genre par le Comité genre ;</li> <li>- Lutte contre la corruption ;</li> <li>- Lutte contre le VIH SIDA ;</li> <li>- Traduction des documents de travail et autres manuels par la Cellule de traduction ;</li> <li>- Documentation et des archives ;</li> <li>- Suivi de la planification budgétisation et suivi évaluation PPBSE ;</li> <li>- Prospective et planification PPBS ;</li> <li>- Programmation et budgétisation PPBS ;</li> <li>- Suivi évaluation PPBS ;</li> <li>- Suivi de l'exécution courante du budget ;</li> <li>Charges incompressibles ;</li> </ul>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Globalement, l'action a été exécutée de façon satisfaisante. Les diverses activités déployées ont permis à l'Institution d'atteindre un niveau acceptable de réalisation des objectifs à elle assignés.							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de l'organigramme ;</li> <li>- Modifier l'indicateur pour qu'il rende mieux compte de l'action ;</li> <li>- Relecture des activités pour lesquelles rendent mieux compte de la performance de l'Institution.</li> </ul>							

### 3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Le niveau de mise en œuvre du programme 136 en 2013 permet de procéder à un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, de présenter les leçons tirées de l'expérience, et d'entrevoir les perspectives.

Dans l'ensemble, les procédés développés pour obtenir les résultats consignés dans le présent rapport, les démarches suivies pour acquérir les ressources utilisées et les difficultés rencontrées sont à la mesure des efforts encore à fournir pour atteindre le niveau de performance souhaité.

Le bilan de la mise en œuvre de ce programme permet d'opérer un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique de l'Institution, mais aussi d'entrevoir des perspectives à court et à moyen terme, eu égard aux leçons apprises.

De manière générale, la première année d'implémentation de ce programme aura permis au CONSUPE de prendre la pleine mesure des efforts à entreprendre pour disposer non seulement des ressources humaines de qualité, mais aussi par la nécessaire implication des autres acteurs du dispositif de lutte contre les atteintes à la fortune publique ainsi que la société civile dans la délicate mission de sauvegarde de l'intérêt général.

### 3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

En référence à la répartition du travail gouvernemental, le CONSUPE s'est fixé pour objectif stratégique de « **promouvoir les pratiques de bonne gouvernance** » en se mettant en mesure d'aider le Gouvernement à améliorer le rendement, parfaire la transparence, veiller à la reddition des comptes, maintenir la crédibilité de ..., lutter contre les atteintes à la fortune publique et favoriser l'utilisation des ressources publiques de manière rentable et effective au profit des populations.

L'atteinte de ces objectifs nécessite la prise en compte des actions suivantes : la systématisation de la reddition des comptes, la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indéliques, et le recouvrement des fonds mis en cause, l'intensification des campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations sur les valeurs morales, l'intérêt général et le bien public, ainsi que le renforcement des stratégies et des moyens d'action du CONSUPE.

Dans le cadre de **la systématisation de la reddition des comptes**, le CONSUPE a déployé 25 missions d'audit et de contrôle sur 31 prévues, soit un taux de réalisation de 80,65%.

Concernant **la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indéliques et le recouvrement des fonds mis en cause**, le CDBF a tenu 41 sessions sur les 40 prévues, soit un taux d'exécution de 102,5%, tandis qu'un montant de 250 335 973 F CFA a effectivement été recouvré.

Quant à **l'intensification des campagnes d'éducation et de sensibilisation des**

**populations et des gestionnaires ainsi que des ordonnateurs des crédits**, sur les valeurs morales, l'intérêt général et le bien public, les résultats suivants ont été obtenus :

- 390 vérificateurs internes formés pour 13 ateliers organisés ;
- 55 personnels des IGM, des EPA, et CTD formés au cours de 5 sessions ;
- 13 rapports d'organes de contrôle interne reçus ;
- 3 projets de texte réglementaires élaborés.

Pour ce qui est du **renforcement des stratégies et des moyens d'action du CONSUPE**, il s'est traduit par la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur informatique, la réhabilitation des locaux de l'Institution et l'acquisition des moyens roulants pour les missions de contrôle, ainsi que le pilotage et la coordination des services.

### 3.2. LEÇONS APPRISSES

Il est impératif d'observer un maximum de cohérence dans la formulation des objectifs, des actions, des résultats attendus, des indicateurs, des références et des cibles à l'intérieur de chaque programme pour permettre l'évaluation méthodique et rigoureuse des progrès réalisés. Par ailleurs, le budget programme, est une construction permanente et les aménagements des programmes sont toujours nécessaires, afin de les adapter aux mutations que connaissent les chapitres budgétaires concernés.

### 3.3. PERSPECTIVES 2014

- reformuler les programmes, pour une meilleure lisibilité des actions à entreprendre en 2014 ;
- coordonner les actions du programme et les activités par action, pour améliorer les résultats attendus ;
- renforcer la concertation entre les structures concernées, pour accroître le taux d'exécution des sanctions du CDBF ;
- coordonner les actions des programmes et les activités des actions, pour améliorer les résultats de chaque programme ;
- reformuler les indicateurs, pour mieux apprécier la performance ;
- envisager la mise en place d'un système de collecte des données statistiques permettant de renseigner aisément les indicateurs ;
- harmoniser le programme support.